



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Réhabilitation de la piscine Jean Gelet -
Attribution et autorisation de signature des
marchés de travaux, lots 2 à 11

V_DEL_191218_49

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Christine JACOB à Stéphane GOMEZ
Mustapha USTA à Nawelle CHHIB
Christine BERTIN à Philippe ZITTOUN**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI,
Mourad BEN DRISS, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard
GENIN**

Rapport de Madame LECERF

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_49-DE

Mesdames, Messieurs,

En séance du 27 juin dernier, vous avez délibéré pour attribuer le marché de travaux du lot 01 – Désamiantage – dépollution au plomb – déconstruction pour la réhabilitation de la piscine Jean Gelet et autoriser Madame la Maire à le signer.

Les travaux de désamiantage et déconstruction ont débuté après la période estivale et la fermeture de l'équipement au public, en septembre 2019. Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit la mise en service de l'équipement à l'été 2021.

Le projet comprend la réhabilitation de l'existant ainsi qu'une extension permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public :

- restructuration de la zone bassin (structure, habillage du bassin en inox, agrandissement des plages) ;
- rénovation complète des installations techniques ;
- extension permettant une mise aux normes et une amélioration de l'équipement sur certains points fonctionnels, de sécurité et de gestion technique (agrandissement de l'accueil, des vestiaires, des locaux techniques) ;
- amélioration des performances énergétiques avec des travaux sur l'enveloppe du bâtiment existant (isolation, changement des menuiseries) et le choix d'équipements performants.

Une concertation a été menée avec les clubs et associations utilisateurs de la piscine et ce projet a été présenté aux habitants.

Aujourd'hui les études de conception sont complètement finalisées et en application des articles R.2121-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique, une procédure adaptée a été engagée en date du 19 juillet 2019 pour les marchés de travaux des lots 02 à 11.

Lors de cette première consultation, les lots 2,3,5, 6, 7 et 8 ont été déclarés sans suite aux motifs d'offres inacceptables ou d'insuffisance de concurrence. Ils ont été relancés par avis d'appel public à la concurrence du 11 octobre 2019. Lors de cette deuxième consultation, le lot 2 structure béton et charpente a été de nouveau déclaré sans suite et relancé par avis d'appel public à la concurrence du 6 novembre 2019. Il a alors été scindé en trois lots : un lot 2 Gros œuvre, un lot 10 charpente métallique et un lot 11 charpente en bois.

Pour les lots 2 à 9 et 11 , plusieurs entreprises ont déposé une offre dans les délais prescrits.

Pour le 10 relatif à la charpente métallique, aucune n'offre n'a été déposée dans le cadre de la procédure adaptée. Suite à l'infructuosité de la procédure pour le lot 10, en application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence va être lancé. Cette procédure autorise l'Acheteur à contacter une entreprise de son choix pour l'inviter à remettre une offre. Cette offre sera soumise à la Commission de Mise en Concurrence. Pour mémoire, le lot 10 consiste à la réparation et au renforcement de la charpente existante (partie fixe et partie mobile halle bassin), à la réfection des peintures de cette charpente métallique ainsi qu'à la remise en état de la toiture mobile. Le montant prévisionnel de ce lot s'élève à 140 000 € HT.

Les offres reçues pour les lots 2 à 9 et 11 ont été analysées selon les critères suivants :

- pour les lots 2, 3, 4, 7, 8, et 11 :
 - valeur technique pour 60 %
 - prix pour 40 %
- pour le lot 5 :
 - valeur technique pour 45 %
 - prix pour 55 %

- pour les lots 6 et 9 :
 - valeur technique pour 40 %
 - prix pour 60 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de mise en concurrence réunie le 17 décembre 2019, a classé les offres et les entreprises suivantes ont été classées premières par la CMC :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprises classées premières par la CMC	Montant de l'offre en € HT
02	Gros œuvre	Ruiz by Rougeot	573 000,00 €
03	Couverture étanchéité	Groupement MAE/SNEC	384 121,27 €
04	Menuiseries extérieures - Serrurerie	CPB	290 742,59 €
05	Second œuvre - Finitions	Comptoir des revêtements	448 309,96 €
06	Bassin	A&T Europe	210 978,89 €
07	Électricité CFO CFA	SCAE	197 182,02 €
08	CVC plomberie traitement de l'eau	Hervé Thermique	704 697,00 €
09	VRD - Espaces verts – Clôtures	Groupement STAL / IDVERDE	281 788,55 €
11	Charpente bois	Ruiz by Rougeot	101 474,85 €
	TOTAL € HT		3 192 295,13 €
	TOTAL € TTC		3 830 754,10 €

Pour mémoire, le lot 01 – Désamiantage - dépollution plomb - Déconstruction a été attribué, lors du Conseil Municipal du 27 juin dernier à PACA TP pour un montant de 305 518,29 € HT, soit 366 621,95 € TTC.

Lors des travaux de désamiantage, des investigations complémentaires ont révélé la présence d'amiante dans les colles des faïences du bassin. Le désamiantage du bassin nécessite de passer un marché de prestations similaires avec l'entreprise titulaire du lot 01, PACAT TP pour effectuer ces travaux de désamiantage. C'est pourquoi l'entreprise PACA TP a été invitée à remettre une offre. L'offre remise par l'entreprise PACA TP, pour un montant total de 65 412,50 € HT a été jugée satisfaisante par la commission de mise en concurrence du 17 décembre 2019.

Le montant des marchés de travaux pour la réhabilitation de la piscine Jean Gelet s'élève ainsi à 3 563 225,92 € HT, soit 4 275 871,10 € TTC. Ceci porte le coût d'opération prévisionnel à 5 310 000 € TTC.

La faiblesse de la concurrence constatée sur ces consultations est une conséquence de la conjoncture économique avec la hausse de l'activité des travaux publics et de la hausse des investissements des collectivités notamment en cette fin de mandat et a conduit à une augmentation des offres de prix. Ce phénomène a également été confirmé par d'autres collectivités de la Métropole.

La ville a fait le choix de relancer plusieurs lots au vu du faible niveau de la concurrence.

En conséquence, je vous propose :

Ø d'attribuer les marchés de travaux des lots 02 à 9 et 11 passés à des entreprises classées premières par la Commission de mise en concurrence ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux des lots 02 à 9 et 11 avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

Ø d'attribuer le marché de travaux de prestations similaires à l'entreprise titulaire du lot 01 – Désamiantage – dépollution plomb et déconstruction et d'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise PACA TP.

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer le lot 10 relatif à la charpente métallique avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la procédure du marché sans publicité et sans mise en concurrence sur la base d'un montant prévisionnel de 140 000 €HT .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_49-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L2120-1, L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisées ;

Vu l'article R.2122-7 du code de la commande publique relatif au marché de prestations similaires ;

Vu l'article R.2122-2 du code de la commande publique relatif au marché sans publicité et sans mise en concurrence ;

Vu l'article R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres;

Considérant qu'il convient d'attribuer les marchés relatifs à la réhabilitation de la piscine Jean Gelet aux candidats classés en premier par la Commission de mise en concurrence à l'issue de la consultation ;

Entendu le rapport présenté 18 décembre 2019 par Madame Muriel Lecerf, 5^{ème} adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics, à la proximité et à l'embellissement de la ville ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'attribuer les marchés de travaux des lots 02 à 9 et 11 passés en procédure adaptée aux entreprises classées premières par la Commission de mise en concurrence ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux des lots 02 à 9 et 11 avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

Ø d'attribuer le marché de travaux de prestations similaires à l'entreprise titulaire du lot 01 – Désamiantage – dépollution plomb et déconstruction et d'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise PACA TP.

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer le lot 10 relatif à la charpente métallique avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la procédure du marché sans publicité et sans mise en concurrence sur la base d'un montant prévisionnel de 140 000 €HT .

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 4
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_49-DE

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY